

Service instructeur
Service Prospective et Aménagement

N° CP-2010-5-5-1

Service consulté

**SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT**

Résumé : *Décision d'attribution de subventions d'un montant total de 3 502 € en faveur des communes pour des études liées aux documents d'urbanisme.*

Ce rapport présente deux dossiers de demande d'attribution de subventions déposés par deux communes.

Ces dossiers concernent :

- une modification de POS,
- une révision de POS et transformation en PLU.

Il convient de rappeler que l'Assemblée Départementale a adopté, le 9 décembre 2009, de nouvelles dispositions en faveur des procédures d'urbanisme et d'aménagement. Elle a retenu un taux de subvention de 50 % du coût HT de l'étude pour l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale), un taux de 10 % pour les révisions et un taux de 50 % pour les études d'Approche Environnementale en Urbanisme. Les modifications et révisions simplifiées ne sont désormais subventionnées à hauteur de 50 % du coût HT des études, que lorsque la procédure est motivée exclusivement par un projet d'aménagement d'initiative départementale.

Pour les révisions, la fréquence séparant deux procédures est fixée à 15 ans.

Dans le cadre du présent rapport, il convient néanmoins de préciser qu'un des dossiers relève de l'ancien guide des aides et que la modification du POS en question reste subventionnée à hauteur de 50 % du coût HT des études. Il s'agit là du dernier dossier relevant de l'ancien guide des aides départementales.

L'application de ces critères conduit donc à la recevabilité des dossiers figurant dans le tableau joint en annexe et qui concerne les communes suivantes :

- une modification de POS, subventionnée à hauteur de 50 % du coût HT des études (critères de l'ancien guide des aides), pour la commune d'EGLINGEN,
- une révision de POS et transformation en PLU, subventionnées à hauteur de 10% du coût HT des études, pour la commune de ZIMMERSHEIM.

La participation départementale pour ces deux dossiers s'élève au total à **3 502,00 €**.

Ces montants seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20414, programme F215 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 01 AVRIL 2010

Urbanisme réglementaire PLU
PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PLU04384	EGLINGEN Modification du POS - EGLINGEN	1 595,00	50%	800,00
			Total	800,00

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 01 AVRIL 2010

Urbanisme réglementaire PLU
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PLU04387	ZIMMERSHEIM Révision POS PLU - ZIMMERSHEIM	27 020,00	10%	2 702,00
			Total	2 702,00